



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, **le 26 Mars à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le **21 Mars 2025** s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2025EL260322

PRESENTS : BARRERE Jean Louis - BORDELANNE Dominique - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAGOUEYTE Clément - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - SOLER Catherine - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis - YARZABAL Isabelle

ABSENTS : LAMOLIE Michel - MERLIN Laurence

POUVOIRS : MOUHEL Philippe pour LAMOLIE Michel

Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 17 Pouvoirs : 1

Objet : Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes pour le projet de rénovation de la cour d'école

CONSIDERANT le projet de rénovation de la cour d'école primaire avec l'installation de jeux, d'espaces détente et l'aménagement d'un préau afin d'offrir aux enfants/enseignants/animateurs un cadre plus adapté aux besoins actuels ;

CONSIDERANT que cette opération doit être réalisée pour un montant estimatif de 620 671,06 € HT ;

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le règlement d'intervention des écoles au titre des bâtiments scolaires du premier degré de la Communauté de communes Côte Landes Nature ;

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibérations, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide les actions suivantes :

1 - La validation du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Ressources	
Maîtrise d'œuvre	34 750 €	Communauté de communes	50 000 €
Missions (sécurité et bureau de contrôle)	7 000 €	Etat (DSIL)	137 000 €
Travaux	578 921,06 €	Fonds vert	120 000 €
		Département	70 000 €
		Agence de l'eau	75 000 €
		CAF	40 000 €
		Autofinancement public (Commune)	128 671,06 €
Total	620 671,06 €	Total	620 671,06 €

2- L'apport en autofinancement de la Commune estimé à 128 671.06 euros HT

3- La sollicitation d'une aide financière d'un montant de 50 000 euros au titre des aides financières de la Communauté de Communes Côte Landes Nature ;

4- Le calendrier de réalisation qui suit
- Commencement des travaux : Juillet 2025
- Fin des travaux : Août 2025



5- L'autorisation accordée à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux demandes de financement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

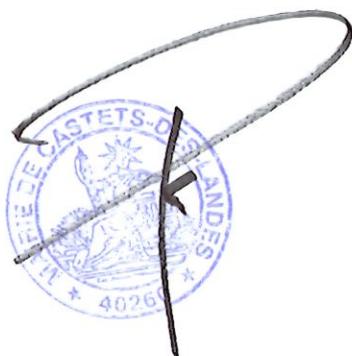
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire.

Philippe MOUHEL



La secrétaire de séance,

Vanessa FRUIT